

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 à 19h

Sous la présidence de M. BARDA Jean Paul

Membres présents : BARDA JP – COURS M - DE KAENEL P – FRITZ N – GREFF H - HASSDENTEUFEL S – KOMLANZ E – LANG JB – MEYER B - OLIVERO M – PEROZZIELLO P – SCHMITT B - SCHOUVER B – SIEBERT C – ZINS M - ZOWNIR STEINER M

Membres absents excusés : FRIEDRICH G - IVANOVA-KALIS T - SCHWARTZ M

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : FRIEDRICH G à SCHMITT B - IVANOVA-KALIS T à BARDA JP – SCHWARTZ M à SCHOUVER B

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

Le Maire informe les conseillers que M. GREFF H a été élu vice-président de la Communauté d'Agglomération de Forbach en charge de la santé et du conservatoire et le félicite. Il félicite également MM. FRITZ Nicolas et FRIEDRICH Gilles respectivement élu président et vice-président du Syndicat Forestier.

2. Budget primitif 2026

Le maire présente le budget primitif 2026 de la commune au conseil municipal :

BALANCE GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	1 079 803,41€
DEPENSES	1 079 803,41€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 584 844,58€
DEPENSES	1 584 844,58€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, dont 3 par procuration,

- **APPROUVE** le BP 2026 de la commune de Diebling.
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Tarifs 2026

Le maire propose de revoir les tarifs suivants à la hausse :

Chambre funéraire avec nettoyage :

- Habitants de Diebling : 40€
- Personnes extérieures à la commune : 80€

Concessions funéraires :

Type de concession	Montant
Concession simple	300€
Concession double	400€
Concession columbarium	850€
Renouvellement concession columbarium	400€
Espace cinéraire sans stèle	300€

Toutes les concessions sont valables 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 18 votes pour dont 3 par procuration et 1 vote contre d'approuver les nouveaux tarifs proposés et autorise le maire à les appliquer à compter du 1^{er} mai 2026.

4. Achat épareuse

Etant donné que les réparations de notre épareuse actuelle s'élèvent à 6 669,98€ (devis SAS CDES – 57510 St Jean Rohrbach), le 1^{er} adjoint informe les conseillers avoir consulté deux sociétés pour l'achat d'une nouvelle machine et présente les offres obtenues :

Société	Modèle	Montant HT	Montant TTC
CMS constructeur 70110 VILLERSEXEL	Epareuse CMS 4700 Portée 4,70m Rotor 1,00 / 23ch Prévoir engin de manutention pour déchargement par vos soins	6 840,00 €	8 208,00€
ETS MARTIN 57660 DIFFEMBACH- LES-HELLIMER	Epareuse Agrimaster AGL Modèle 4.5 déport 488cm Puissance rotor 22ch Montage et adaptation sur tracteur avec mise en route inclus	10 000,00€	12 000,00€

L'adjoint propose au conseil d'approuver l'offre des Etablissements Martin qui prévoit la mise en route et est plus proche pour le service après-vente.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'offre des Ets Martin pour 12 000€ TTC
- d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à cet achat

5. Création de poste

Avant d'aborder ce point, le maire informe l'assistance que par respect pour les salariés, le fait d'être filmé le gêne d'autant plus que la vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux.

M. PEROZZIELLO comprenant cette position décide de couper la caméra.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu des problèmes du service de cantine scolaire, il convient de modifier les effectifs du service de surveillance de cantine et de réorganiser l'organigramme.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet soit 6,30/35ème pour assurer la surveillance de la cantine scolaire à compter du 01/06/2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, au grade d'adjoint d'animation.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6. Subventions écoles

L'adjointe au maire présente les demandes de subventions formulées par l'école maternelle et l'école élémentaire :

Ecole maternelle :

Après vérification, il s'avère que la demande de participation aux frais de transport pour la sortie cinéma du 07/05, adressée par la directrice mi-avril avait déjà été transmise précédemment.

La somme de 180€ TTC a été accordée par la délibération point 5 du CM du 11/02/2026 ; et a déjà été versée à l'école.

La demande est de ce fait caduque.

Ecole élémentaire :

La directrice sollicite la participation de la commune aux frais de transport pour les deux sorties éducatives suivantes :

- Elèves du cycle 2
Sortie le 07/05/2026 à La Grange aux Paysages à Lorentzen = 385€ TTC
- Elèves du cycle 3
Sortie le 26/06/2026 au Musée de la Mine à Petite-Rosselle le matin puis à l'accrobranche à Forbach l'après-midi = 283,50€ TTC

Après examen des dossiers présentés et au regard des crédits inscrits au budget primitif, il est proposé au Conseil municipal :

D'ACCORDER une subvention de 668,50 € à l'école élémentaire Saint Exupéry ;

DE PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Modification composition commission CCID

Les services de la DDFIP57 nous ont informé que la liste des membres de la CCID doit comporter 24 noms différents. Les 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) seront ensuite désignés par leur service après une étude de notoriété.

Le maire informe les conseillers que M. Didier PHILIPP habitant de la commune, s'est porté volontaire pour intégrer cette commission.

Il propose aux conseillers de le nommer, ainsi que tous les membres du conseil, les deux secrétaires ainsi que Mme PROUST Fabienne et Mme HAMANT Claudine.

BARDA Jean Paul	LANG Jean-Bernard
COURS Michael	MEYER Bernadette
DE KAENEL Pascale	OLIVERO Mireille
FRIEDRICH Gilles	PEROZZIELLO Patrick
FRITZ Nicolas	PHILIPP Didier
GREFF Honoré	PROUST Fabienne
HAMANT Claudine	SCHMITT Bruno
HASSDENTEUFEL Sébastien	SCHOUVER Benjamin
HESSLER Nelly	SCHWARTZ Marion
IVANOVA KALIS Tsvetana	SIEBERT Christine
KINOL Christine	ZINS Maria
KOMLANZ Elisabeth	ZOWNIR STEINER Mélanie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Modification statuts CAFPF –intégration compétence « Soutien et accompagnement parentalité »

Conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France se propose de modifier ses statuts afin d'y intégrer la compétence « soutien et accompagnement à la parentalité ». Cette nouvelle compétence vise à renforcer l'accompagnement des parents

et futurs parents sur le territoire intercommunal, en réponse aux besoins identifiés en matière de soutien à la parentalité.

La création d'un centre de ressources dédié, dénommé « Maison de la Parentalité », est envisagée. Ce lieu aura pour missions principales :

- L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des parents et futurs parents ;
- L'offre de services et dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité ;
- La proposition de formations dédiées à la parentalité ;
- La concertation et la mise en réseau des acteurs locaux (associations, services sociaux, établissements scolaires, etc.) ainsi que la coordination des actions.

Le lieu d'accueil parent-enfant existant sera intégré à la Maison de la Parentalité.

La modification des statuts suppose l'accord de l'EPCI et des communes membres, selon les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article L. 5211-17 du CGCT. Cette majorité est acquise par l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement.

À compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'intégrer la compétence « soutien et accompagnement à la parentalité » aux statuts de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France ;
- d'approuver la modification des statuts comme suit :

Article 4-II - Les autres compétences

« 2. Services aux familles

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE)
- Soutien et accompagnement à la parentalité, notamment :
 - aménagement, entretien et gestion d'un centre de ressources dédié à la parentalité, incluant le lieu d'accueil parent-enfant ;
 - organisation d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à destination des parents et futurs parents ;
 - mise en place de dispositifs et de services de soutien et d'accompagnement à la parentalité.
 - concertation et mise en réseau des acteurs locaux du champ de la parentalité (associations, services sociaux, établissements scolaires, etc.) ainsi que la coordination des actions. »
- de transmettre copie de la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

9. Divers

- Compétence de la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France :
Le vice-président, M. GREFF Honoré, expose l'historique de la CAF et distribue à chaque conseiller un document récapitulant l'ensemble de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

- Remerciements :
Le maire remercie tous les membres du conseil pour ce 1^{er} mois de travail de ce nouveau mandat, les anciens conseillers et adjoints et tout le personnel communal.
- Mariages et PACS
Le maire informe les conseillers que chacun d'eux à la possibilité de célébrer les mariages et les PACS sur simple demande, une délégation leur sera alors accordée.
- Manifestations à venir :
 - 25/04 : concert Slowhand organisé par l'ACAVD
 - 08/05 : cérémonie commémorative au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur servi en mairie
 - 09/05 : nettoyage des abords de l'église à 9h. Appel aux volontaires !
 - 11/05 : nettoyage de l'église à 9h. Appel aux volontaires !
 - 14/05 : messe anniversaire pour les 200 ans de l'église de Diebling. Suivie d'un apéritif et du traditionnel repas 'asperges' (sur réservation) organisé par le conseil de fabrique au Clos des arts.
 - 25/05 : marche de printemps organisée par le Sourire de Cloé (repas sur réservation)
 - 30/05 : village propre suivi d'un repas servi aux ateliers municipaux (inscriptions en mairie)
 - 14/06 : marché du terroir organisé par le Mimi's bar au Clos des arts
 - 28/06 : fête de l'étang
- Entretien étang
Le conseiller délégué aux associations souhaite informer les membres du conseil que l'association pêche et nature l'a contacté, suite au départ d'un de leur membre pour des problèmes de santé, pour solliciter temporairement l'aide d'un ouvrier communal pour réaliser la tonte de la 1^{ère} berge (estimée à 2h de temps).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

Le Maire
BARDA Jean Paul

